

# NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS

**POINT PRESSE DU CONSEIL D'ETAT**

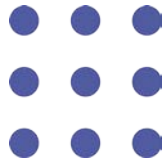
30 juin 2021



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

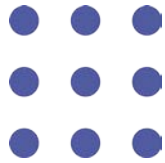
POST TENEBRAS LUX

Département du territoire



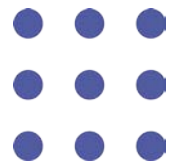
## **PRISES DE PAROLE**

- Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du DT
- Christian Brunier, Directeur général des SIG
- Xavier Magnin, Président de l'ACG
- Dorinda Philips, Responsable Région Genève  
ZeroWaste switzerland
- Jean-Paul Humair, Membre du comité, Association  
des recycleurs Genève



# SOMMAIRE

1. Contexte
2. Une nouvelle loi sur les déchets et un nouveau plan de gestion
3. Nouvelle politique de gestion des déchets



# CONTEXTE

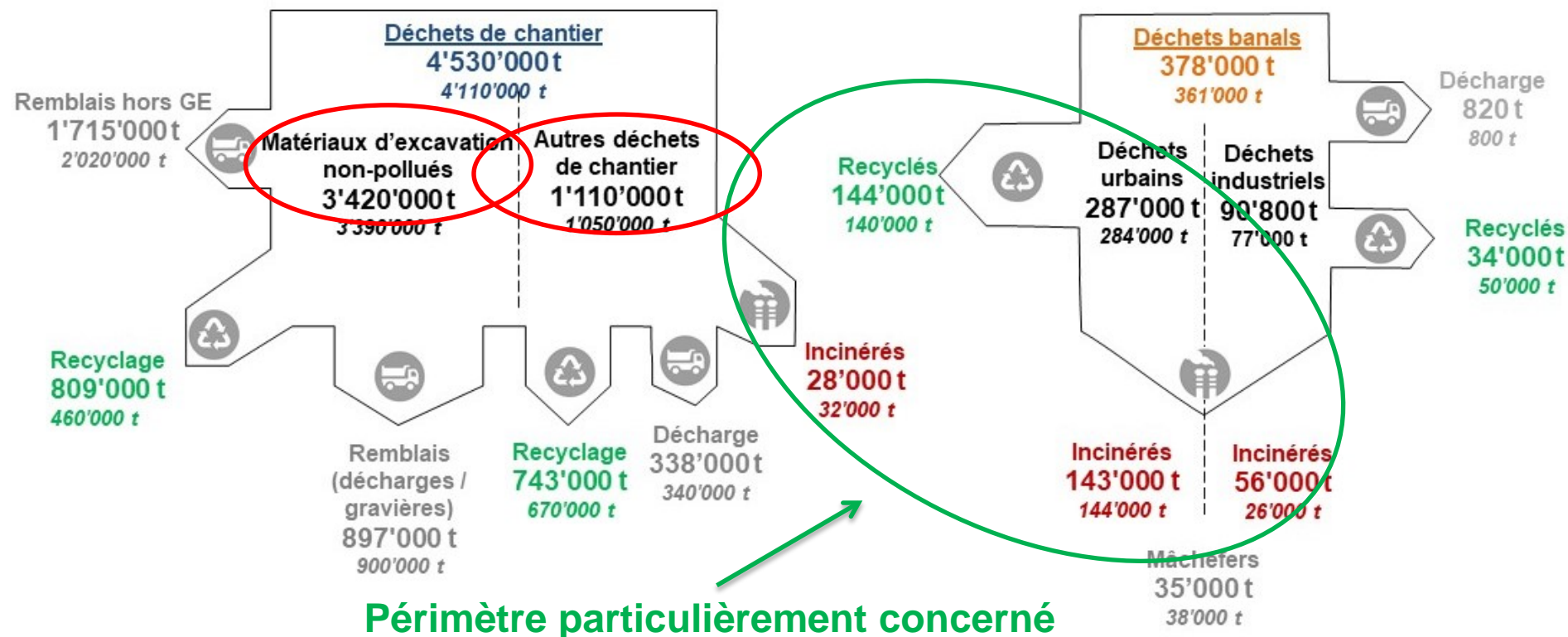
# LES DÉCHETS GENEVOIS EN 2019

## Hors boues d'épuration et déchets spéciaux

Déchets ordinaires (hors boues d'épuration)

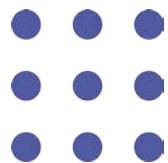
2019: 4'908'000 t

2018: 4'800'000 t



# CONTEXTE DU PL DÉCHETS

- 1966: Inauguration des Cheneviers, usine agrandie 2 fois, en surcapacité depuis 1992 (capacité 350'000 t/an, le canton n'a jamais produit plus de 250'000 t/an d'incinérables)
- 1999: Loi sur la gestion des déchets, priorité au recyclage
- 2008: Transfert des actifs, fermeture d'un four (capacité réduite à 250'000 t/an, le canton produit 210'000 t/an d'incinérables)
- 2013: Volonté de préserver les ressources, le CE décide la construction de Cheneviers IV (capacité réduite à 160'000 t/an)
- 2019: Le taux de recyclage atteint 50,2% (le canton produit 200'000 t/an d'incinérables)
- 2019: Renforcement de la politique de réduction et de valorisation des déchets pour atteindre 60% de recyclage, préparation d'un paquet législatif (LD, RD, PGD)
- 2024: Inauguration prévue de Cheneviers IV



# **UNE NOUVELLE LOI ET UN NOUVEAU PLAN DE GESTION**

# POURQUOI UNE NOUVELLE LOI?

- Loi actuelle obsolète (+ de 20 ans !)
- Ordonnance fédérale sur les déchets de 2016 : mise en cohérence obligatoire
- Formalisation de la nouvelle politique de gestion des déchets



# PRINCIPES

- La limitation et l'élimination des déchets s'inscrivent dans la politique de développement durable du canton
- Le canton et les communes collaborent ensemble
- Privilégier une solution alternative durable à l'utilisation d'un produit à usage unique

# NOUVEAUTÉS

- **Obligation de tri** à la source des déchets pour les particuliers, les entreprises et les administrations publiques
- **Réduction du plastique**: interdiction des sacs en plastique léger, interdiction des produits en plastique à usage unique dans la restauration et les manifestations publiques

# NOUVEAUTÉS

- Obligation d'élaborer un **règlement communal** de gestion des déchets
- Obligation d'élaboration d'un **plan communal** de gestion des déchets lié au plan directeur communal
- Possibilité pour les communes de **sanctionner**

# NOUVEAUTÉS

- Obligation **d'infrastructures** de tri dans les commerces de plus de 200m<sup>2</sup>
- Intégration d'un chapitre dédié à la planification des **décharges**

# CE QUI NE CHANGE PAS

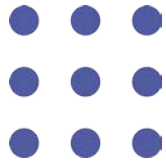
Organisation autour de trois instances décisionnelles:

- Canton
- Communes (élimination des déchets urbains des ménages et des entreprises)
- Commission de gestion globale des déchets

**Financement** de l'élimination des déchets: **gratuité** pour les **ménages**, prise en charge des coûts par les autres producteurs

# LE PGD

- **Outil opérationnel** qui décrit les infrastructures et l'organisation mises en place pour gérer les déchets
- **Force obligatoire** pour les autorités communales et cantonales
- **Fixe des objectifs** à horizon 2025, et décrit des **mesures** pour les atteindre



# **NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS**

*"Réduire les déchets pour accélérer la transition  
écologique de Genève"*

# **TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES**

**Axe 1: Réduction des déchets à la source**

**"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"**



# TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 1: Réduction des déchets à la source

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

**Axe 2: Amélioration du recyclage des déchets**

"Mieux trier pour mieux recycler"

# TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES

Axe 1: Réduction des déchets à la source

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

Axe 2: Amélioration du recyclage des déchets

"Mieux trier pour mieux recycler"

**Axe 3: Elimination locale des déchets**

"Eliminer dans le respect de l'environnement"

# AXE 1 : RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Supprimer la **distribution de sacs en plastique à usage unique**, yc. dans les rayons fruits et légumes
- Supprimer les **plastiques à usage unique**, sur le domaine public (vaisselle réutilisable)
- Supprimer les **articles à usage unique dans la restauration à l'emporter** (terrasses, food trucks,...)
- Donner la possibilité aux clients des commerces de **laisser leurs emballages sur place**
- Mettre l'accent sur **la responsabilité citoyenne**

Mise en œuvre en **étroite collaboration avec les communes**

En parallèle, amélioration de la politique interne de gestion des déchets de l'Etat : **exemplarité** (mise en œuvre du plan d'action "zéro déchets")

# AXE 1 : OBJECTIFS CHIFFRES

## OBJECTIFS

- Diminuer la quantité globale des déchets urbains : objectif 550 kg/hab/an à fin 2024
- Diminuer la quantité des déchets urbains incinérables : objectif 220 kg/hab/an à fin 2024
- Diminuer la quantité des déchets incinérables des ménages : objectif 160 kg/hab/an à fin 2024
- Réduire de 20% la quantité totale de déchets urbains produite par les administrations publiques et les institutions de droit publics (IDP)



# AXE 2 : AMÉLIORATION DU RECYCLAGE

Objectif : faciliter l'acte de tri des déchets

- Rendre les **sacs compostables plus accessibles** (p.ex. rayons fruits et légumes)
- **Harmoniser** les systèmes de **points de collecte** des déchets
- Mettre en place des **ESREC mobiles** (remplacement La Praille)
- Définir des **prestations** minimales offertes par les communes

# AXE 2 : OBJECTIFS CHIFFRES

## OBJECTIFS

- Recycler 80% des déchets produits par les administrations publiques et les institutions de droit public
- Recycler 80% des déchets urbains des entreprises
- Recycler 80% des déchets des entreprises de plus de 250 EPT
- Recycler 100% des lavures de restaurants
- Augmenter de 100% le taux de collecte sélective des biodéchets provenant des ménages et des entreprises
- Mettre en conformité la collecte et l'élimination de 100% des déchets spéciaux provenant des ménages et des professionnels notamment:
  - Les professionnels de la santé
  - Les vétérinaires
  - Les industries et artisans



# AXE 3: ELIMINATION LOCALE

- **Primauté de l'environnement** sur l'économie: le recyclage doit être privilégié à l'incinération
- Elimination **prioritaire** à l'usine des **Cheneviers**: les combustibles de substitution sont une variable d'ajustement et non un modèle économique

# AXE 3: ELIMINATION LOCALE

De **nouvelles installations** à Genève pour une valorisation optimale des déchets:

- Cheneviers IV: 160'000 to/an
- Pôlebio Energies SA: 40'000 to/an
- Centrale à bois usagé: 40'000 to/an



# AXE 3 : OBJECTIFS CHIFFRES

## OBJECTIFS

- En accord avec les principes de l'économie circulaire, développer l'autonomie cantonale en matière de traitement, valorisation et élimination des déchets. Atteindre un taux d'autonomie cantonale dans le traitement des déchets suivants:
  - Incinérables: 100%
  - Organiques, yc. lavures des restaurants: 100%
  - Bois usagé et à problèmes: 100%
  - Matériaux d'excavation: 80%



# **ACTIONS COMMUNES AUX 3 AXES**

Communication / sensibilisation

Eco21 des déchets

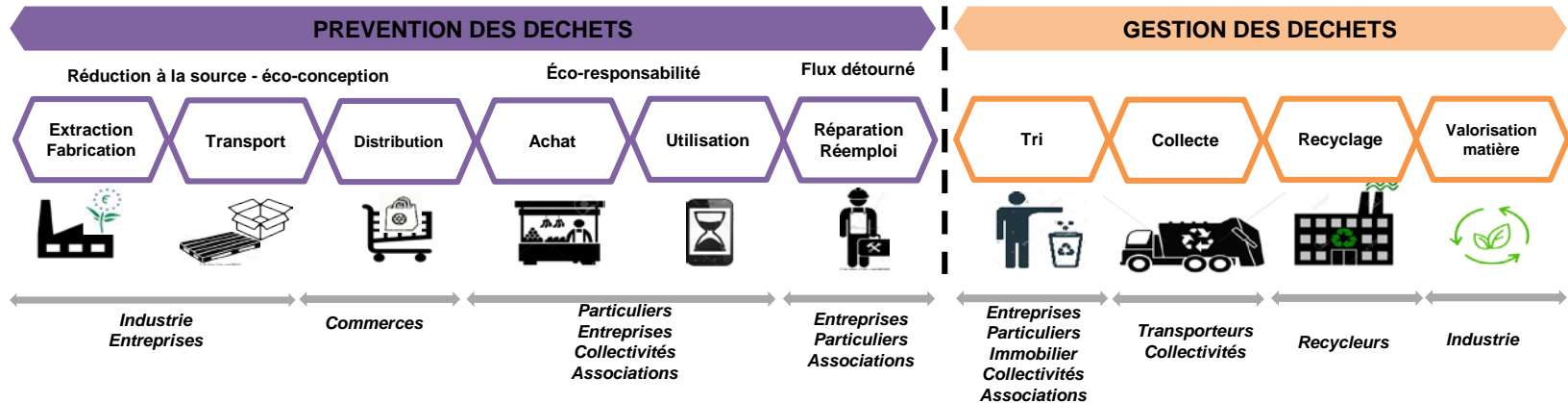
# éco21-déchets & économie circulaire

## Demande politique et objectifs

1. **Contribuer au développement de l'économie circulaire** et de la fonctionnalité afin que les produits ne deviennent pas des déchets
2. **Concourir à augmenter le taux de tri des déchets** en participant à l'objectif cantonal de **60% de taux de recyclage** des déchets urbains à l'horizon 2024 contre 50% aujourd'hui
3. **Contribuer aux enjeux industriels et environnementaux liés aux usines de valorisation énergétique et matière**
  - 160'000 t de déchets incinérés par Cheneviers IV en 2024 (actuellement 195'000 t)
  - 25'000 t de bio-déchets complémentaires en approvisionnement de la future usine Pôle-bio en 2023

# éco21-déchets & économie circulaire

## Périmètre du programme



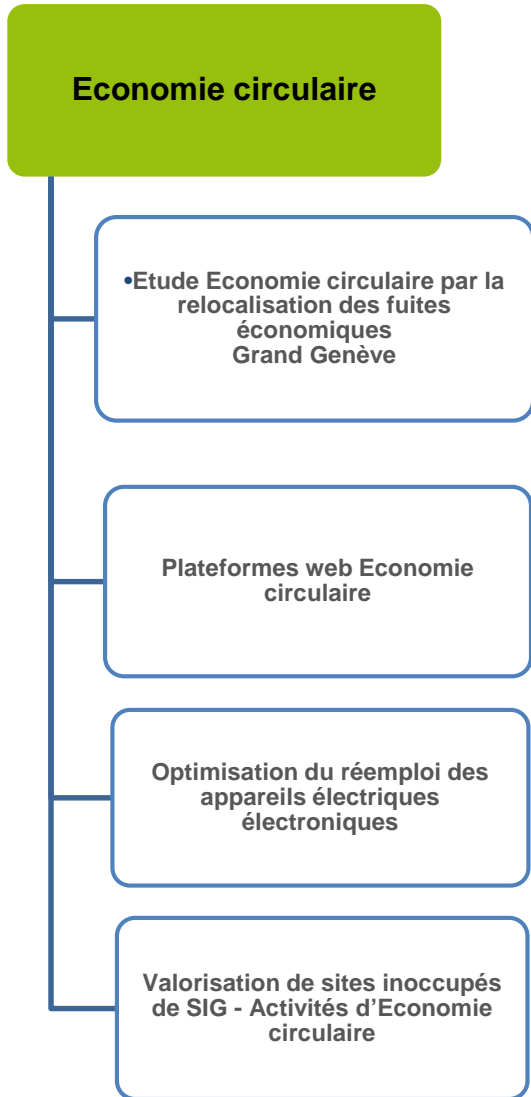
# éco21-déchets & économie circulaire

## Six axes stratégiques

1. Contribuer à faire de l'Economie circulaire et de la fonctionnalité un axe de développement économique fort du Canton de Genève porté par les entreprises, coopératives et milieu associatif
2. Favoriser le rôle d'exemplarité du Grand Etat de Genève (Etat et Etablissements publics autonomes), des Collectivités et des Organisations internationales sur leurs propres déchets
3. Accompagner les Villes et communes sur la prévention/gestion des déchets de leur territoire et optimiser la collecte et le recyclage en partenariat avec les professionnels des déchets
4. Développer une démarche globale alliant transition énergétique et réduction des déchets des nouveaux quartiers et valoriser l'écologie industrielle dans les zones d'activité économique avec la Fondation des terrains industriels et les Recycleurs
5. Inclure la thématique des déchets dans le Programme éco21 existant d'accompagnement des particuliers et des entreprises ainsi que des distributeurs.
6. Faciliter les pratiques de réemploi et de recyclage dans le BTP pour réduire les déchets de chantier en appui opérationnel au projet EcomatGE de l'Etat et aux professionnels de la construction actifs à Genève.

# éco21-déchets & économie circulaire

## 1. Axe «Economie circulaire»



- ❑ **Nouveau paradigme** : développer l'économie circulaire par la relocalisation des fuites économiques
- ❑ **Inverser le raisonnement** : partir non pas des déchets à valoriser mais de la demande locale à satisfaire en substituant aux importations à forte empreinte environnementale une production locale s'appuyant sur les ressources locales



# éco21-déchets & économie circulaire

## 2. Axe «Exemplarité du Grand Etat»

### Exemplarité du Grand Etat

Accompagnement des Etablissements  
publics autonomes  
(Plateforme Etat-EPA)



Inventaire des déchets de SIG et Plan  
de réduction des déchets

### □ Etiquetage unique des éco-points et conteneurs de déchets et Charte d'utilisation

- **Etablissements publics autonomes**
  - HUG, TPG, AIG, UNIGE, EPI, IMAD, SIG...
  - 10'000 affichages en septembre 2020
- **Communes genevoises**
- **Entreprises genevoises**



## 5. Axe «Plans éco21 existants : Particuliers»

### Plans éco21 existants

Modèle de subvention éco21 déchets et économie circulaire



Immobilier : optimisation des locaux poubelles

Opérations visites logements—avec éco-ambassadeurs



Entreprises : audits déchets et accompagnement personnalisé.

Solution restauration transversale



Distributeurs efficaces : vrac, consigne, litière pour chat...

**MIGROS**



- ❑ Opérations visites particuliers (éco-logements, éco-social et villas)

Distribution kit p'tite poubelle verte, guide zéro-déchets, récupération des DEEE et des cartouches d'encres

+ messages de prévention et de tri des déchets

- ❑ Animation sur les écopoints communaux

Présence de 2 ambassadeurs pour accompagner les habitants



- ❑ Coaching virtuel zéro-déchets : conférence, ateliers
- ❑ Coaching individuel virtuel : entretien personnalisé



## 5. Axe «Plans éco21 existants : Entreprises»

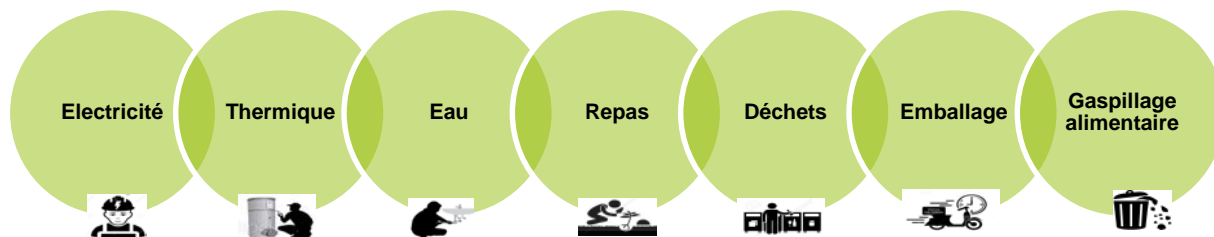


### Entreprises

- ❑ Développement de filières de valorisation déchets en partenariat avec les Recycleurs et développement du réemploi entre entreprises genevoises
- ❑ Accompagnement des Grandes entreprises (Réseau éco21-Negawatt)
- ❑ Opérations porte-à-porte auprès des PME-I des quartiers

### Solution restauration transversale

- ❑ Proposer une Solution éco21 packagée aux 2000 restaurants genevois



## 5. Axe «Plans éco21 existants:Distributeurs»

### Plans éco21 existants

Modèle de subvention éco21 déchets et économie circulaire



Immobilier : optimisation des locaux poubelles

Opérations visites logements-avec éco-ambassadeurs



Entreprises : audits déchets et accompagnement personnalisé.

Solution restauration transversale



Distributeurs efficaces : vrac, consigne, litière pour chat...

**MIGROS**

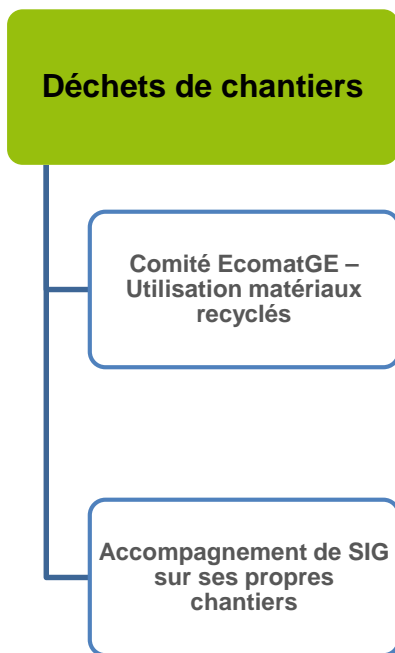
### Accompagnement distributeurs efficaces

- ❑ Augmenter le vrac dans les rayons fruits/légumes puis aux autres produits alimentaires et d'hygiène
- ❑ (Re)introduire des contenants réutilisables (consigne)
- ❑ Augmenter l'usage de la litière végétale par rapport à la litière minérale (Opération avec la Migros et les vétérinaires)



## 6. Axe «Déchets de chantier»

Accompagnement de SIG sur ces propres chantiers et développement de pratiques exemplaires :



- ☒ Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés (graves, bétons recyclés) :
  - Accompagnement de la nouvelle politique interne (traçabilité)
  - Intégration dans les appels d'offres
- ☒ Pilote quartier éco-jonction
  - Bilan quantitatif et qualitatif des matériaux
  - Mise en place d'indicateurs



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

**Département du territoire**